

L Paulo, 31 Mars 1914

Monsieur le Sénateur Gordo,

Avocat
E. V.

Cher Maître,

J'ai l'honneur de vous confirmer nos accords verbaux, à savoir que vous ~~assumes~~ ^{assumez}, à titre d'avocat, la défense des intérêts de MM^{ts} L. Behrens & Sohn, Trustés des obligataires du chemin de fer d'Araraquara, jusqu'à la clôture de l'affaire qui nous occupe à ce sujet, et que vos honoraires, pour le travail complet, comprenant toutes interventions légales ou autres qui seraient nécessaires, soit directement en notre nom, soit au nom de personnes interposées, seront fixés à forfait, à raison de dix pour cent (10%) de la somme que nous recevrons pour nos frais (comme pour laquelle nous avons indiqué une évaluation de £ 30,000. maximum dans notre déclaration de créance) avec minimum de trente (30) contos de Reis, étant entendu toutefois que si, contre notre attente et les probabilités, l'affaire venait à se clore par des pertes sévères pour nous, ce minimum ne serait plus applicable, et que, dans ce cas nous rapporterions de part et d'autre à l'arbitrage de la "Banque Française & Italienne pour l'Amérique du Sud" pour fixer le chiffre de vos honoraires.

Veuillez avoir l'obligeance de m'accuser la bonne réception de la présente en me confirmant votre accord sur son contenu, et agréer, Cher Maître, l'expression de mes sentiments distingués.

Le fondé de pouvoirs spécial de
MM^{ts} L. Behrens & Sohn

R. de Rote